

ATLANTIQUE CONSTRUCTION ET RENOVATION
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 100 000 euros
Siège social : 19 rue de la minée
44220 COUERON
441 179 991 RCS NANTES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUILLET 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à 79 088 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	79 088 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 160 euros par part	16 000 euros
Le solde	63 088 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 740 761 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 16 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2024 :

15 250 euros, soit 152,50 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 250 euros

Exercice clos le 31 mars 2023 :

15 500 euros, soit 155 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 15 500 euros

Exercice clos le 31 mars 2022 :

16 000 euros, soit 160 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 16 000 euros

Certifié conforme
La Gérance



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2025 12			Exercice N-1 31/03/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	71 093	35 312	35 781	39 313	3 531	8.98
	Installations techniques, matériel et outillage	113 625	102 780	10 845	17 492	6 647	38.00
	Autres immobilisations corporelles	72 114	42 365	29 749	36 873	7 123	19.32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	11 208		11 208	10 880	328	3.02
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 190		5 190	5 190		
Total II		273 231	180 457	92 774	109 747	16 973	15.47
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	25 434		25 434	23 548	1 886	8.01
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	437 102	22 772	414 330	473 101	58 771	12.42
	Autres créances	78 763		78 763	32 362	46 401	143.38
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	612 185		612 185	678 615	66 429	9.79
	Charges constatées d'avance (3)	538		538	411	127	31.01
	Total III	1 154 022	22 772	1 131 250	1 208 036	76 786	6.36
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 427 254	203 229	1 224 024	1 317 783	93 759	7.11

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

5 190

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2025 12		Exercice N-1 31/03/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	100 000		100 000			
	Réserves						
	Réserve légale	10 000		10 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	677 673		572 223		105 450	18.43
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	79 088		120 700		41 612	34.48
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	866 761		802 923		63 838	7.95
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit			10 088		10 088	100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	92 052		88 941		3 111	3.50
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 622		124 818		20 196	16.18
	Dettes fiscales et sociales	127 751		171 639		43 888	25.57
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	32 839		119 374		86 535	72.49
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	357 263		514 861		157 597	30.61
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 224 024		1 317 783		93 759	7.11

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

357 263 514 861

